

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Gourdon

SCRUTIN DE BALLOTAGE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE

JULES MANY

Conseiller général du Lot, Avocat au barreau de Gourdon, Ancien Procureur de la République à Cahors, Ancien chef du Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Secrétaire du Conseil supérieur du Travail.

Cahors, le 31 Août

ABERRATION

Que fait le département du Lot, ou pour parler juste que fait l'arrondissement de Gourdon ? Quel écoeuvant spectacle donne-t-il depuis quelques jours ?

Un homme d'une valeur incontestable et incontestée se présente au suffrage de ses électeurs : après avoir dans les circonstances les plus diverses montré quelle est son influence et quel cas font de lui les sommités politiques du pays ; après avoir surtout affirmé par des actes ses ardues convictions républicaines ; après avoir enfin débuté dans la carrière politique par un acte d'abnégation qu'il est superflu de rappeler tellement il est gravé dans l'esprit des membres du collège électoral, cet homme vient lui dire aujourd'hui :

« J'ai fait mes preuves, vous savez qui je suis, vous connaissez mon dévouement pour vous et mon attachement à la République ; si vous croyez que je puis remédier à l'état de choses actuel ; si vous croyez que je puis vous représenter dignement et être de quelque utilité pour la défense de vos intérêts et de l'intérêt général, venez à moi, donnez-moi vos suffrages ; au lieu de m'endormir dans une coupable apathie, je mettrai à votre service et au service de la cause

démocratique, toute ma bonne volonté, toute ma vigueur, toute mon activité ».

Et transportés d'enthousiasme, entre l'homme qui les avait représentés depuis quatre ans à la Chambre, mais qui n'avait ni su ni voulu justifier la confiance qu'ils avaient mise en lui ; entre un second concurrent habile à l'intrigue et à la tromperie et à qui des services domestiques avaient assuré la reconnaissance d'un grand nombre, — et le candidat qui se présentait à eux armé seulement de son talent d'orateur et de son âme de patriote et de républicain, les électeurs n'ont pas hésité un seul instant ; dans un verdict magnifique, ils ont proclamé l'élu de leur choix par 2,000 voix environ de majorité, le seul en qui leur confiance put être bien placée, le seul dont le passé donnât des garanties pour le présent et des gages pour l'avenir : M. Jules Many.

Et voilà que devant la grande voix du peuple souverain, certains hommes politiques osent protester ; voilà que guidés par un misérable mobile d'intérêt personnel, ils forment une coalition de leurs haines et de leurs craintes et ne redoutent pas de fouler aux pieds leurs déclarations publiques d'hier, de traiter de réactionnaire celui dont ils exaltaient et dont ils glorifiaient naguère le républicanisme ? Ils se ruent tous à l'ardente curée, qui pour sauvegarder son influence personnelle, qui pour éviter l'avènement d'un homme supérieur dont le talent ferait pâlir son étoile déjà sur le déclin ; ils forment une colonne serrée et furieuse, ils font assaut de mauvaise foi et de perfidie, ils font la chasse à l'électeur et cherchent à capter son vote, méconnaissant ainsi la suprême indépendance et la fière noblesse du suffrage universel.

Ils accusent M. Many d'ambition et ils ne songent pas à se rendre compte que c'est dans leurs rangs seulement que se trouvent les ambitieux ; ils ne songent pas que le seul désir, la seule ambition de celui qu'ils traquent aussi honteusement est de faire ce que les autres ont été impuis-

sants à accomplir, de se rendre utile à ses électeurs et de combattre victorieusement pour eux, en même temps que pour la cause démocratique !

C'est vraiment révoltant de voir des hommes qui se targuent de diriger les affaires publiques faire preuve d'une telle aberration, qui serait de la folie si elle n'était volontaire et coupable.

Aussi le corps électoral ne s'est-il laissé prendre ni aux violentes attaques ni aux fallacieuses insinuations des hommes et des journaux qui se sont donnés la tâche ingrate et peu noble de combattre M. Many.

Une première fois, il a affirmé sur son nom la ferme volonté d'être représenté par un homme qui veuille et puisse agir, combattre et parler pour lui.

Une seconde fois, aucun doute n'est permis à cet égard, il fera justice des ruses et des attaques d'adversaires intéressés, et la majorité du 20 août, grossie de toutes les voix qu'une habitude inconsciente ou une sympathie personnelle avait fait s'égarer sur d'autres candidats, amènera, avec l'élection certaine de M. Many, le triomphe définitif des idées d'indépendance et de liberté, et l'avènement d'une République intelligente et ferme, prête à toutes les réformes et à tous les progrès, parce qu'elle aura pour défenseurs des hommes comme M. MANY dont les convictions sont aussi éprouvées que le talent incontestable !

X...

L'avancement dans l'armée

Parmi les dix premiers de St-Cyr, cette année, on n'en compte qu'un seul qui ait fait choix d'un régiment de la garnison de Paris ; les autres sont classés, d'après leur demande, dans les régiments de tirailleurs algériens, dans les bataillons de chasseurs à pied ou dans l'infanterie de marine. Ces jeunes gens redoutent les longs ennuis d'une vie séden-

taire, cherchent les aventures et vont où l'on a encore quelque chance de se battre et d'obtenir ainsi un avancement plus rapide. Avant 1870, l'infanterie de marine recrutait ses cadres parmi les derniers de St-Cyr et de l'école polytechnique. Aujourd'hui ce sont les premiers qui se disputent les places dans l'infanterie et l'artillerie de marine. Et ce n'est pas seulement à l'instinct chevaleresque de la race qu'ils obéissent ; leurs aînés n'étaient pas moins entreprenants qu'eux. Non. Ils ont tout simplement la conviction qu'on ne se battra plus en Europe, puisque tout le monde y parle sans cesse du maintien de la paix, et, prévenus par les exemples qu'ils ont sous les yeux, ils redoutent de vieillir dans le grade de capitaine.

C'est que la statistique a des arguments irrésistibles : la plupart des Saint-Cyriens et des Polytechniciens qui vont porter l'épaulette ou le dolman galonné d'or pour la première fois seront retraités comme chef de bataillon ou d'escadron ; les uns se morfondront pendant dix ans au moins dans les fonctions subalternes de sous-lieutenant et de lieutenant ; les autres seront condamnés à commander une batterie pendant dix ans après avoir promené pendant huit ans leurs trois galons de capitaine d'une manufacture d'armes dans un poudrier, d'une direction dans une inspection de forges.

Or, dans l'armée française, le grade de capitaine ne jout pas de la même considération que dans l'armée allemande. Être capitaine le plus tôt possible, le rester le moins longtemps possible, telle est l'idée de tous les jeunes officiers. Comme le nombre des officiers supérieurs n'est pas illimité, et que, d'autre part, beaucoup de chefs d'escadron et de bataillon sont arrivés très jeunes et ne s'en iront pas avant quinze ou vingt ans, l'avancement devient nécessairement de plus en plus lent. Il est tout naturel que les premiers de St-Cyr préfèrent l'infanterie de marine ou les tirailleurs, ou même la légion étrangère, aux régiments de la métropole.

— Tant pis pour moi... Rien n'est plus funeste pour un artiste que de réussir du premier coup. Ce sont des coups de fortune dangereux. On se grise soi-même ; le succès est un vin si capiteux.

Ils passèrent ainsi toute une semaine, causant de l'art, des aspirations élevées que l'homme doit avoir s'il veut se hausser jusqu'au génie. Gertrude ne se lassait pas de l'écouter. Il semblait à la jeune fille qu'elle ne l'avait jamais quitté, et que leur causerie d'aujourd'hui n'était que la suite de celle d'autrefois.

Quelle différence cependant, entre l'enfant d'autrefois et la jeune fille d'aujourd'hui.

Un matin, ils voulurent aller revoir le Grand-Pré. Ils partirent de bonne heure, lui enveloppé dans une cape italienne, elle, abritée par une mante épaisse. Comme sept ans auparavant, ils prirent le chemin de la plage. Il venait fort. Les vagues se brisaient furieuses contre les rochers, et par instants, une pluie salée venait rafraîchir leur visage, brûlé par la brise sèche du large. Ils marchaient vite, ne se parlant même pas. Gertrude, beaucoup plus émue que son compagnon, revoyait à travers les années, tous les incidents de cette journée qui avait tant modifié son existence.

C'est que pour elle, Pierre était, depuis la catastrophe qui l'avait faite orpheline, le premier qui lui eût témoigné de l'affection. Il gardait pour elle, de ce fait, je ne sais quelle grandeur particulière. Quoi d'étonnant à ce qu'elle le vit si grand. Elle était si petite quand ils s'étaient rencontrés.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 25

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XII

L'INTÉRESSANT JEUNE HOMME

— Si vous vous étiez bien conduit, colonel, dit Mme Delcroix, Emmeline aurait cet âge

A mesure qu'elle vieillissait, Mme se sentait de plus en plus malheureuse de ne pas avoir d'enfant, et naturellement, elle faisait retomber sur son mari le poids de sa colère junonienne. Aussi, peu à peu, elle en était venue à considérer cette fille qu'elle n'avait jamais eue, comme un vol que son mari lui faisait ; elle lui avait donné un nom, la construisait à sa façon, etc., etc.

— Viens voir, dit tout bas le colonel à Gertrude, sitôt qu'ils furent entrés dans la maison.

— Voir quoi ?

— Les serins, parbleu !

La jeune fille n'eût pas besoin de réfléchir bien longtemps pour comprendre que le colonel ne serait plus le colonel s'il pouvait l'emmener voir autre chose.

Une cage remplie de trois cents serins ! Trois

cents serins ! Se représente-t-on bien le ramage infernal que faisait cette armée emplumée et chantante ? M. Delcroix, après de timides essais, était devenu inventeur. Il s'était mis dans la tête de créer le serin rouge ! Problème à peu près aussi difficile à résoudre que le dahlia bleu dans l'ordre des fleurs, ou que la quadrature du cercle dans l'ordre des mathématiques. On lui faisait observer qu'il avait cinq nuances diverses de serins pleurs, tandis que la plupart des amateurs n'en avaient que quatre, et qu'un pareil résultat était déjà bien assez joli pour qu'il pût s'en contenter. Mais non, il s'entêtait.

— Je trouverai le serin rouge !

Aussi avait-il fait venir des pays exotiques des oiseaux plus exotiques encore, espérant toujours réussir ; rien n'y faisait. Et quand on essayait de lui prouver l'inanité de ses efforts, il répondait tranquillement :

— On a prétendu pendant cent ans qu'il était impossible d'obtenir la tulipe noire, et le hollandais Cornélius Van Hafner a obtenu la tulipe noire ! Pourquoi, moi, n'inventerais-je pas le serin rouge ?

L'automne était assez avancée, on touchait à l'hiver. Le soir, cependant, après le dîner, Pierre et Gertrude se couvrirent chaudement et s'en allèrent faire une promenade au bord de la mer. Mme Aubry-Morange avait voulu d'abord les accompagner, mais à peine la créole eût-elle mis le pied dehors, qu'elle jeta des cris et rentra en grelottant dans le salon, en criant :

— Quel climat ! quel climat !

Ils étaient bien heureux de se trouver seuls au bord de la mer... Gertrude ne songea même

pas à le gronder de ne pas lui avoir écrit. La joie qu'elle éprouvait à le revoir lui faisait oublier tout le reste.

Il lui raconta d'abord sa vie à la Villa-Médicis, ses premières fiertés à la suite de ses premiers succès. Quelle joie est comparable à celle de l'artiste qui a créé une belle œuvre ? La légende de Pégase est éternelle. Galathée, c'est l'idéal, que le génie atteint pour combattre corps à corps avec lui ; la statue de marbre s'anime... l'idéal est vaincu...

Il caressait des rêves d'avenir, rêves sublimes, comme tous ceux que l'on fait au commencement du chemin.

— L'école française s'en va, disait-il. La peinture de genre l'a frappée. Si nous, ceux qui venons, nous ne réagissons pas énergiquement contre les entumés et les *Wachters*, la grande tradition des Ingres, des Delacroix, des Delaroche est perdue. Je n'ai point de parti pris d'école. Je ne demande qu'une chose aux artistes : viser haut. Qui fait encore de la peinture d'histoire ? Jean-Paul-Laurens. Après lui, Henri Regnault, qui a été mon camarade à Rome : il ira loin ; mais c'est le seul. Dans le paysage, le vieux Corot est toujours debout, luttant presque seul ; combien de peintres d'animaux... Rosa Bonheur, Vuillafroy, Van Marcke... et après ?... Vous êtes très intelligent, Gertrude. Je vous montrerai mes travaux. Vous me conseillerez. La femme a un sens plus droit des choses, un goût plus fin, qui la fait trouver juste très souvent.

— Vous n'avez pas à vous plaindre de la part qui vous est faite, Pierre. Vous avez rencontré le succès au début.

Ce qui est plus grave, c'est que le nombre de démissions augmente tous les ans. Trop de jeunes gens vont maintenant à St Cyr ou à l'Ecole polytechnique pour faire leur service militaire dans des conditions plus agréables et sous une tenue plus flatteuse. Sitôt qu'ils ont, comme disent les circulaires officielles, satisfait aux obligations de leur classe, ils troquent l'uniforme contre l'habit civil. « Qu'importe ! se sont écriés jadis les gros bonnets du ministère ; nous avons besoin d'officiers de réserve ! » D'accord ; mais il vous faut d'abord des officiers de l'armée active ; et ceux-là vous ne les retiendrez qu'en rehaussant le prestige et la solde des capitaines. Un peu plus d'argent, ce n'est pas une affaire ; il y a tant d'économies qui s'imposent !

Quant au prestige, rien n'est plus aisé que de le rendre aux capitaines ; il suffit qu'ils commandent réellement leurs compagnies, leurs escadrons, leurs batteries ; qu'ils n'aient plus à supporter l'ingérence des adjudants-majors et du capitaine instructeur ; qu'ils ne soient plus obligés de rendre compte des plus menus faits au colonel et au chef de bataillon, ce qui constitue une hiérarchie vraiment bien compliquée ; qu'ils aient le droit, en un mot d'exercer une véritable initiative.

Il serait grand temps d'aviser.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La santé de M. Carnot

Les bruits de la maladie de M. Carnot s'accroissent même dans les régions officielles.

Mouvement préfectoral

Le *Figaro* annonce qu'un mouvement préfectoral important se produira vers le 20 septembre.

Il cite notamment les préfets du Gers, de l'Orne, des Basses-Pyrénées, des Bouches-du-Rhône et de la haute-Garonne comme devant être déplacés.

Parmi ceux recevant un avancement de classe on a grade dans la Légion d'honneur, le même journal annonce que M. Rivaud, préfet du Rhône, serait appelé à un poste important au ministère de l'intérieur.

Un conflit possible à Paris

Paris, 29 août, soir.

Une grande effervescence n'a cessé de régner, ce matin, aux abords des arènes de la rue Pergolèse, que l'on commence à démolir. Des groupes d'ouvriers stationnaient devant des affiches que les gardiens de la paix, aussitôt prévenus, s'empressaient de lacérer. Voici le texte d'une de ces affiches, faites aux crayons bleu et rouge sur papier blanc :

AVIS AUX OUVRIERS FRANÇAIS

« Citoyens,

» Nous sommes envahis par les étrangers. Le peu de travail qu'il y a est fait par les étrangers, Allemands, Italiens, Belges, etc. Pendant que nous, astreints à toutes les charges, impôts, fisc et impôt du sang, nous croupons dans la misère, eux sont exempts de tout et râtissent notre argent pour aller enrichir leur patrie.

» Là, à la Plaza de Toros, qui est en démolition, ce ne sont que des Allemands qui travaillent, et les Français restent à la porte. Nous voudrions bien savoir si M. Lapeyre fils, entrepreneur chargé de la démolition, mange du pain français ou du pain allemand.

» Allons, camarades, suivons l'exemple de nos frères d'Aigues-Mortes et de Nancy, et chassons l'étranger ! Montrons que c'est du sang français qui coule dans nos veines ! Vive la France ! A bas les étrangers !

En prévision des troubles qui pourraient se produire dans la journée, M. Dupouy, commissaire de police, et M. Montlahuc, officier de paix, ont organisé un service d'ordre.

Troubles en Espagne

Une dépêche officielle de Saint-Sébastien raconte en ces termes les événements :

« Dans la nuit du 27 au 28, un groupe de jeunes gens a demandé aux musiciens qui jouaient sur la promenade de donner l'hymne basque. Les musiciens ayant refusé, le groupe les siffa en chantant l'hymne et se dirigea ensuite sur la préfecture et vers l'hôtel où habite M. Segasta.

» Les gendarmes tentèrent de disperser les manifestants, mais ils furent regus à coups de pierres ; ils chargèrent. On fit venir une compagnie de troupe. Les soldats ont fait feu.

» Un paysan a été tué, et il y a eu plusieurs

blessés, parmi lesquels le chef des gendarmes et un lieutenant de l'armée.

» L'ordre est rétabli à l'heure qu'il est. »

A la nouvelle des troubles de Saint-Sébastien, le gouvernement a télégraphié à Bayonne et à Hendaye l'ordre formel de s'opposer à l'entrée sur le territoire français de bandes armées ou non, et d'empêcher les basques français de se mêler aux manifestations.

On mande de Saragosse que des désordres se sont produits sur la plaza de toros.

Des pierres ont été jetées aux autorités, mais la police a dispersé la foule.

Quelques arrestations ont été opérées.

Madagascar

D'après des avis particuliers de Tamatave, on aurait découvert à Tananarive un complot ayant pour but de déposer le premier ministre. Le commandant en chef des troupes et son fils, ainsi que le docteur Rajoun, ont été mis aux fers, puis exilés dans une localité lointaine. Ils sont accusés de trahison.

Les affaires de Siam

Suivant une dépêche de source anglaise, M. Le Myre de Vilers réclamerait pour les Français le monopole des travaux publics des provinces Angkor, Baltambang et de la rive droite du Mékong.

Les ouvriers italiens

A Nancy, les ouvriers français ont empêché cinq ouvriers italiens de travailler à extraire de la pierre à la carrière Fayollet.

La gendarmerie a arrêté trois des agresseurs.

Arrestation en Allemagne de deux Français

Berlin, 29 août.

On mande de Kiel à la *Post*, que le yacht de plaisance *Insect*, pavillon anglais, est arrivé vendredi à Kiel après avoir fait relâche à Hélioland et à Cuxhaven et traversé le canal reliant la mer du Nord à la Baltique.

Deux Français, qui avaient loué le yacht, ont été arrêtés sous l'inculpation d'espionnage. Des recherches faites à bord du navire ont amené la découverte de deux appareils photographiques et d'un grand nombre de photographies et de clichés qui ont été saisis de même que les esquisses des fortifications de l'île Hélioland et du cuirassé *Kaiser*. Les deux Français ont refusé de dire leurs noms et nient être officiers.

A Berlin, on dit à ce sujet que, d'après leurs papiers, les deux Français arrêtés à Kiel s'appelleraient Paul Dubois et Maurice Daguët. Le premier a déclaré être propriétaire, le second voyageur de commerce.

On a trouvé sur eux des dessins des fortifications de Wilhelmshaven de l'île d'Hélioland et des ports de Kiel.

La mort du lieutenant de Puységur

Paris, 29 août.

Le courrier d'Indo-Chine a apporté des détails sur la mort du lieutenant de Puységur, noyé dans les eaux du Mékong.

A la suite d'un enlèvement, par les Siamois, d'une vingtaine de charrettes à bœufs, retournant vide de Khône à Stung-Treng et qu'on avait négligé de faire escorter, une reconnaissance fut ordonnée sous le commandement du lieutenant de Puységur.

En embarquant dans la pirogue qui devait conduire à la rive, le commandant de la reconnaissance fit chavirer celle-ci et tomba à l'eau. M. de Puységur, un sergent français et huit hommes se noyèrent.

Espagne

Une nouvelle tentative de manifestation a eu lieu dans la soirée à Bilbao.

La gendarmerie a dispersé la foule.

Le choléra à Londres

Parmi les décès de la semaine dernière, 190 proviennent de diarrhée, de dysenterie, et 12 de choléra nostrum.

Les Français arrêtés à Kiel

Les deux Français arrêtés à Kiel repoussent énergiquement l'accusation d'espionnage.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LES REPTILES

Décidément les journalistes de hameau s'en donnent à cœur joie ; c'est un démocrate, c'est un électeur *vayracois*, qui remplissent de leur prose suant la bêtise et l'intolérance, les colonnes de la *Dépêche*. Le premier, par des déductions que nous serons indulgents en ne qualifiant que d'absurdes, en arrive à conclure, (o ma logique !), que M. Many, candidat républi-

cain, favorisé au premier tour par le suffrage universel, aurait dû se désister en faveur de M. Lachièze, qui a obtenu environ 2,000 voix de moins que lui. Pour juger le factum de cet étrange démocrate, il n'y a qu'une expression exacte : il est aussi bête que méchant.

Quant à celui de l'électeur *vayracois*, il est à faire encadrer. C'est là que fleurissent dans toute leur splendeur les idées étroites, les rancunes injustifiées, les préjugés inconscients, du plus beau type des correspondants de canton. Deux citations feront justice, mieux que toute critique, de cette stupide philippique, si ce n'est pas faire trop d'honneur à de pareilles calembredaines que de les qualifier ainsi. L'électeur *vayracois* qualifie une première fois M. Many de « candidat caméléon » ; une seconde fois il le traite de « disciple de M. Piou ». Et cela fait, il se figure l'avoir écrasé !

Il faut ne pas se rendre compte du ridicule qui retombe sur celui qui écrit de pareilles choses pour se permettre de telles appréciations. Savez-vous d'abord, M. l'électeur *vayracois*, ce que c'est que M. Piou ? Peut-être ne le connaissez-vous que de nom et faites-vous comme ceux qui citent du latin à chaque instant et ne comprennent même pas leur français. On va donc vous apprendre pour votre gouverne que M. Piou, monarchiste convaincu jusqu'à ces derniers temps, a prétendu vouloir devenir républicain et s'est fait l'un des chefs du parti que l'on a nommé parti des ralliés. Si vous étiez impartial, ce dont je suis en droit de douter et si vous étiez intelligent, ce que vous ne me démontrez pas, vous seriez le premier à reconnaître que M. Many a, depuis ses débuts dans la vie publique, c'est-à-dire depuis l'âge d'homme, professé les plus fermes opinions républicaines. Jeune avocat, dans une période politique tourmentée il n'a pas hésité à confesser et à défendre sa foi dans les principes démocratiques ; plus tard Procureur de la République à Cahors, Ministre public dans de nombreux procès politiques il a été heureux de saisir toutes les occasions de répéter hautement son crédo républicain, et les défenseurs de la réaction ont eu toujours affaire en lui à un adversaire énergique et redouté ; enfin comme couronnement de toute une vie d'abnégation politique, en 1889 il se désista en faveur de M. Lachièze pour assurer d'une façon non équivoque le triomphe de la République contre le boulangisme représenté dans l'arrondissement par le baron Dufour.

Voilà les états de service de celui que vous traitez de « disciple de M. Piou » et de « candidat caméléon ». Devant cette simple analyse de la vie politique de M. Many, ces épithètes perfides deviennent en outre ridicules ; il est donc inutile d'insister davantage. La *Dépêche* aura beau faire et beau dire, M. Many sera élu à une énorme majorité républicaine, qui lui montrera clairement la valeur et la bonne foi de ses correspondants cantonaux, en même temps que l'erreur profonde qu'elle a commise en adoptant dans le Lot la ligne de conduite politique des adversaires de M. Many.

X...

COMPARAISON

Monsieur le Directeur du *Journal du Lot*,

Je me permets de vous communiquer une lettre d'un ami habitant Paris, lettre que je vous certifie sincère et authentique :

Mon cher ami,

Je lis les journaux de notre cher pays, et avec un réel étonnement je vois que M. Cocula s'est désisté en faveur de M. Lachièze. Je ne veux pas discuter entre nous les mobiles, louables sans doute, qui ont fait agir le sympathique conseiller général de Saint-Germain ; mais j'ai bondi quand j'ai compris que cette manœuvre pouvait enlever des voix à M. Many.

Je connais les trois candidats du 20 août ; n'ayant sollicité rien de l'un ni de l'autre

dans la carrière libérale que je poursuis, je vais te dire mon opinion personnelle sur eux avec la plus grande impartialité.

M. Cocula est un enfant du peuple qui certes, s'il avait été élu, aurait beaucoup fait pour le bien de l'arrondissement de Gourdon. Il n'a pas obtenu la majorité au premier tour et pour le deuxième il prie ses électeurs de voter pour M. Lachièze. Vraiment je ne puis me faire à cette idée, et je regrette beaucoup de ne pouvoir faire connaître à tous les électeurs de l'arrondissement, l'homme très honnête certainement, mais si nul qu'est M. Lachièze.

J'ai assisté maintes fois aux séances de la Chambre des Députés, eh bien ! vrai, j'ai souvent rougi pour notre cher arrondissement. M. Lachièze est incapable de discuter un projet quelconque, et jamais il n'a fait entendre sa voix pour défendre les intérêts de ses électeurs.

Mon cher ami, toi qui habites ces parages gourdonnais, dis bien haut qu'on a à choisir entre deux bons républicains, républicains de vieille date. On doit donc choisir celui des candidats qui offre le plus de garanties.

M. Many est un orateur distingué en même temps qu'un homme dévoué à ses semblables ; il possède de hautes relations, et par son intrépide volonté, il peut obtenir une foule de choses si utiles à notre cher pays !

Nous autres, qui sommes obligés de quitter le village natal et qui habitons la capitale, nous voyons le cas que l'on fait ici d'un homme de talent et l'on y considère M. Lachièze comme une quantité négligeable. M. Many est un homme d'avenir qui assurerait à notre arrondissement un très grand prestige.

Je ne doute pas que tous les hommes de cœur, aimant la bonne renommée du pays qui leur a donné le jour, voteront pour M. MANY.

D'ailleurs, voter pour lui, c'est voter pour l'homme de talent, pour l'orateur qui ne manquera pas de se distinguer à la Chambre des députés.

Reçois, etc...

S. P.

Cette lettre ne manque pas de lucidité dans sa simplicité.

Votons donc pour M. MANY qui est regardé par tous comme le seul digne de nous représenter.

P. M.

Le Rôle de M. de Verninac

Nous lisons dans le *Vengeur* :

M. de Verninac aurait-il la prétention de faire marcher au gré de ces convenances personnelles ou de ces caprices, les électeurs de l'arrondissement de Gourdon ?

Même dans l'intérêt de notre sénateur, nous voudrions pouvoir en douter, et pourtant son attitude, depuis les premiers jours de la campagne, nous porterait à le croire.

Il y a déjà quelques mois, alors qu'on commençait à peine à parler d'élections, il était aisé de comprendre que M. Cocula serait le candidat préféré de notre sénateur. Cette prédilection n'ayant pas convenu, cela se comprend, à M. Lachièze, M. de Verninac qui aurait pu concevoir des craintes pour sa présidence au Conseil général, se ravisa et s'empressa de sacrifier, du moins en apparence, M. Cocula, qui ne lui offrait qu'une voix, — à M. Lachièze, dont le suffrage était doublé de celui de M. Rey, son beau-frère.

C'est ainsi que la candidature de M. Lachièze fut publiquement patronnée dans le discours de Meyronne et qu'en même temps, on avait soin de ménager par lettres, les susceptibilités de M. Cocula.

On aura beau chercher dans l'esprit de notre sénateur des considérations d'intérêt général ; on n'y en trouvera pas. Ce sont toujours, nous le répétons, ses convenances particulières ou ses caprices qui dictent ses déterminations.

Et il n'est pas douteux aujourd'hui que M. Cocula n'a été encouragé à poser sa candidature que pour enlever des voix à M. Many, dont la haute intelligence, le savoir

et le talent de parole font peut être ombrage à l'esprit de domination de M. de Verninac.

N'eut-il pas été plus sage pour ce dernier qui est une émanation du suffrage restreint, de rester en dehors des luttes où se meut le suffrage universel ? Nous croyons que si ; et nous n'hésitons pas à penser que l'abstention du sénateur aurait contribué à l'apaisement des esprits tandis que son intervention active ne peut que raviver de pénibles souvenirs et accentuer davantage des divisions qu'il y aurait intérêt, pour M. de Verninac et pour le département à voir disparaître.

La responsabilité de la situation troublée que le département subit depuis déjà trop longtemps, me semble devoir être bien lourde pour un homme qui aurait, selon nous, un réel intérêt à la voir cesser au plus tôt.

Si des efforts sincères étaient tentés dans ce but, serait bien coupable celui qui ne les seconderait pas.

Le premier pas dans cette voie devrait être fait par le sénateur, dont le devoir strict eût été de rester étranger aux compétitions entre républicains dans la campagne actuelle.

Les électeurs de l'arrondissement de Gourdon ont dit hautement, le 20 août, qu'ils veulent pour député M. Many, c'est-à-dire un républicain sûr, indépendant, dont la haute intelligence, la capacité sont admirablement servies par une brillante éloquence.

Les électeurs ne se déjugeront pas, et le 3 septembre le nom de MANY sortira triomphant des urnes.

PRÉCIEUX TÉMOIGNAGES

Pour ceux à qui ce témoignage pourrait être utile, nous allons rappeler les appréciations portées sur M. Many au congrès de Gourdon, en 1889, par M. de Verninac :

Adresser à M. MANY des éloges serait inutile, car il est au dessus de ces éloges ; mais je tiens à lui dire, au nom de tous, qu'on se souviendra de son sacrifice d'aujourd'hui. C'est l'honneur du parti républicain de ne pas se montrer ingrat. Tous ceux qui sont là savent se souvenir que M. MANY est l'espoir de la démocratie dans l'arrondissement de Gourdon. Entre lui et nous il vient de se former un lien qui ne se rompra pas. (Applaudissements unanimes).

Voici également dans quels termes s'exprimait M. de Verninac sur le compte de M. Many, à la réunion contradictoire qui a eu lieu, à Souillac, le 10 août :

Je ne conteste pas le talent incontestable de M. MANY et j'affirme que je n'ai jamais mis en doute son républicanisme.

M. MANY, notre ancien procureur, tient haut et ferme le drapeau de la République. Les succès qu'il a obtenus dans les nombreuses réunions organisées par le parti républicain sont le gage assuré d'une éclatante victoire. Le Réveil s'en félicitera avec ses correspondants.

(Réveil du Lot.)

A Souillac, comme nous en étions certains, M. MANY, avocat, ancien procureur de la République à Cahors, a eu une très forte majorité républicaine contre M. Bruel. Nous sommes également heureux d'enregistrer ce succès qui introduit dans notre Conseil général avec un orateur de talent, un ferme républicain.

(Alliance républicaine.)

L'administration a gardé une neutralité absolue.

(La Dépêche.)

LA DERNIÈRE... ESCOUADE

Les adversaires de M. Many se sont comptés ; ils ont voulu faire contre lui un manifeste, et après une laborieuse gestation, ils ont cherché des signataires pour leur factum ; mais là était la difficulté. Ils étaient cependant légion, à entendre parler le Réveil et la Dépêche ; ils ont voulu se compter, et ils sont tout au plus... une escouade ! Et encore ? Ici, ils ont recruté un conseiller

municipal de Gourdon, chassé de la mairie par ses concitoyens ; là un conseiller général mécontent ; autre part un négociant inquiet... et ainsi de suite, jusqu'à la demidouzaine.

Par ce manifeste que publient victorieusement la Dépêche et le Réveil, suivi de quelques signatures aussi disparates que peu éclatantes, les adversaires de notre candidat se sont portés eux-mêmes le dernier coup de grâce.

De profundis !

LE TRAMWAY DE ST-CLAIR

L'article sur le tramway de St-Clair fait sensation dans les cantons intéressés. Un grand nombre d'électeurs qui s'étaient persuadés de la nécessité de suivre le conseil de M. Cocula, sont désabusés. Tout le monde parle du succès certain qu'aura cette entreprise entre les mains de M. Many.

Oui, électeurs des cantons de Salviac, St-Germain, Labastide et Gramat, votons tous pour le candidat républicain Jules Many qui fera triompher notre cause !

On se communique de proche en proche le Journal du Lot ; on est heureux d'y trouver cette idée qui n'était venue à personne. Le tramway ! c'est-à-dire la vie facilitée, les denrées trouvant un écoulement prompt, les marchandises arrivant vite et à meilleur marché, les voyages et moins coûteux et plus rapides ! La vie commode enfin ! L'aisance pour tous !

Et le nom de M. Many sort de toutes les bouches, comme il sortira dimanche de l'urne. Lui seul peut réaliser cette idée du tramway

Aux objections que l'on pourrait faire, on peut opposer les chiffres du 20 août.

Les élections finies, si M. Lachièze était élu, que pourriez-vous lui demander, vous qui au premier tour lui avez donné : canton de Salviac 361, contre 868 à M. Many ; canton de Labastide 163 contre 697, canton de St-Germain 93 contre 507 ! Vraiment il ne pourrait avoir pour vous qu'une bien petite reconnaissance... Tandis que vous avez donné à M. Many une preuve d'attachement et de confiance. Canton de St-Germain surtout, votre devoir est tout tracé ; pas d'abstentions ; Vive M. Many !

Voulons nous avoir la ligne de tramways ? Et certes nous devons y tenir, car c'est une question capitale pour l'avenir de nos campagnes, acclamons en masse le nom de M. Many ; laissons crier ceux qui voudraient nous faire dévier de notre bon chemin. Serons nous rangés, et votons pour M. MANY qui ne nous négligera pas son précieux concours pour la construction immédiate de notre tramway.

Un groupe d'électeurs de ces cantons.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 20 Août 1893

Après la lecture du procès-verbal, M. Roussel demande la parole et développe longuement une proposition de réorganisation des commissions.

Après discussion, le conseil accepte la proposition de M. Roussel et renvoie à la fin de la séance la nomination des cinq commissions proposées.

Le conseil approuve les dépenses imprévues ordonnancées par M. le maire et s'élevant ensemble à la somme de 583 fr. 45.

MM. Delpech et Bousquet sont maintenus dans leurs fonctions de délégués du conseil à la commission chargée de dresser la liste des électeurs consulaires.

Le conseil donne un avis favorable à une demande du conseil d'administration de l'hospice, qui désire vendre deux immeubles appartenant à cet établissement : les maisons Lacaze, rue St-Pierre, et Vergne, sur le boulevard Gambetta, la première sur la mise à prix de 1,500 fr., la 2^e de 2,500 fr.

Le conseil donne un avis favorable à une demande de bourse avec trousseau en faveur des jeunes Miquel, Pignères, Masson et Panouze, pour l'école spéciale militaire ; au jeune Hugonenc, pour l'école de Cluny et au jeune Dardenne pour l'école de santé militaire de Bordeaux.

Le conseil approuve le traité consenti par le maire pour vente de terrain au sieur Fournié, rue Rousseau, au prix de 12 fr. le mètre.

Le conseil accorde le dégrèvement de frais d'études à la jeune Baldy.

Une demande de déplacement d'un sentier au hameau de St-Henri est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. le maire est autorisé à renouveler le bail consenti au sieur Cazes, pour une dépendance du théâtre.

Une demande de subvention pour l'érection d'un monument est renvoyée à la commission des finances.

Plusieurs demandes d'alignement sont renvoyées à la commission des travaux publics.

Le conseil donne son approbation à un long rapport de M. Périès sur la nouvelle réglementation des frais d'études des aux maîtres et maîtresses adjointes des écoles communales.

Le même rapporteur présente le compte de gestion et le compte administratif de M. le maire qui sont approuvés.

M. Rouffé donne lecture d'un long rapport sur l'éclairage par l'électricité, qui forme le projet du cahier des charges qui va être soumis à la compagnie concessionnaire de l'éclairage au gaz à Cahors.

En présence des attermolements subis par cette importante question le conseil décide que deux mois après la notification de ce projet à la compagnie du gaz, cette dernière sera mise en demeure de se conformer au nouveau cahier des charges.

M. le maire est autorisé à payer un arriéré de 500 fr. dû à M. Troussel, entrepreneur.

Le conseil désigne ensuite les membres qui composeront les cinq commissions proposées par M. Roussel : Finances, travaux publics, affaires agricoles et ouvrières, beaux-arts, affaires diverses.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE TABACS

Vœu du Syndicat des Planteurs de Tabac du Lot, tendant à recouvrer les pertes, dans les cas d'avaries de grêle.

A Monsieur le Ministre des Finances à Paris

Monsieur le Ministre,

En conformité d'une décision prise par le Syndicat des Planteurs de tabac du Lot, dans sa séance du 2 juillet 1893, nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillance, et de vous prier de vouloir bien appuyer auprès du Parlement le vœu suivant, relatif à une modification de l'article 1^{er} de la loi du 21 avril 1832 sur la caisse du centime et ayant pour but de faire obtenir aux planteurs des indemnités suffisantes dans les cas d'avaries de grêle :

« En outre du centime autorisé et obligatoire, les Planteurs de tabac ont la faculté, à titre d'essai, de verser à la caisse du centime, un ou plusieurs centimes supplémentaires, qui seront spécialement consacrés, avec le reliquat du premier centime, à les indemniser le plus largement possible des pertes causées aux Tabacs sur pied par les accidents de grêle.

« Les départements à culture de Tabac pourront se syndiquer entre eux, à l'effet de former une caisse générale, qui couvrira plus facilement les pertes éprouvées.

« Le règlement spécial à la caisse du centime recevra toutes les dispositions nécessaires pour assurer au mieux l'emploi et le placement des fonds perçus. »

Cette modification de la loi est devenue nécessaire et urgente pour les motifs ci-après, que nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de soumettre à votre haute appréciation :

Depuis longtemps, les Planteurs de tabac réclament la création d'une caisse pouvant leur faire récupérer les pertes éprouvées sur leurs récoltes, ils espèrent qu'enfin l'on voudra bien reconnaître qu'il y a lieu d'examiner à part le projet relatif aux indemnités des Tabacs, et ne pas le confondre avec le grand projet d'assurance générale des récoltes ; car il ne faut pas oublier que la culture du tabac est monopolisée en France et qu'elle rapporte à l'Etat plus de 300 millions de bénéfice net.

Les Planteurs ont donc quelque droit de compter sur la sollicitude du gouvernement pour leurs intérêts : or, le projet en question est très simple et peut être réalisé sans retard, en apportant une simple modification à la loi du 21 avril 1832 sur la caisse du centime. L'administration des Tabacs distribue déjà des indemnités prises sur cette caisse dans les cas d'avaries ; il lui serait donc bien facile d'augmenter le chiffre des indemnités, en proportion des versements supplémentaires, sans qu'il en coûte absolument rien à l'Etat, comme à l'administration des Tabacs.

Nous devons surtout vous faire remarquer, Monsieur le ministre, 1^o que les versements supplémentaires étaient facultatifs et bien volontaires, l'on maintient intact le principe de liberté pour tous les planteurs, et d'un autre côté, que l'administration des Tabacs, devant se borner à répartir les fonds destinés aux avaries, avec le concours d'une commission spéciale de planteurs, ne pourra pas être considérée comme une Société

d'assurance, et qu'en outre, elle aura seulement à sa charge un léger surcroît d'écritures ;

2^o Qu'il n'y a pas lieu d'appréhender des difficultés de constatation et d'estimation des avaries, car il suffira de dresser la liste des tabacs grêlés au-dessus d'un dixième de perte, et d'indemniser le déficit du prix par 100 kg. reconnu sur les années moyennes, en se basant pour chaque culture sur le rendement moyen en argent par 100 kg. des cinq dernières années sans avaries ;

3^o Et que le versement supplémentaire de 1 ou 2 centimes, donnant une somme annuelle de 20 à 40,000 fr. pour le département du Lot, sera suffisante pour couvrir une perte moyenne et annuelle de 30 à 40,000 kg. (et même bien supérieure), qui résulte des données statistiques pour une période de 10 ans ; et la situation des pertes pour les autres pays planteurs de tabac ne présente pas de variations considérables et exceptionnelles.

Cette modification de loi permettra de consolider, pour ainsi dire, le rendement des tabacs, et d'améliorer beaucoup cette culture, elle amènera avant tout ce résultat de faire disparaître les distributions aux planteurs grêlés de minimes et dérisoires indemnités.

Vous voudrez bien considérer aussi, Monsieur le Ministre, que la plupart des départements planteurs de tabac sont des pays viticoles, qui ont été ravagés par le phylloxéra, et où les vignobles, surtout dans le Lot, se reconstituent très difficilement, à cause de leur pauvreté et des difficultés d'un terrain trop montagneux.

En favorisant la culture du tabac dans ces pays on leur procurerait de notables compensations des pertes très importantes faites dans la culture des vignes.

Ce serait là un grand bienfait pour tous les planteurs, car ils ne peuvent s'assurer aux compagnies actuelles qui exigent des primes trop élevées (10 à 20 0/0).

En accordant ce témoignage inestimable de leur sollicitude pour les intérêts agricoles, le gouvernement de la République, et ses représentants pourront compter sur la profonde reconnaissance et le dévouement absolu de tous les planteurs de tabac qui sont très nombreux en France, et se chiffrent par plus de 10,000 seulement dans les trois arrondissements du Lot. »

Copie de la présente pétition a été adressée à Monsieur le Préfet, à l'effet de provoquer un vœu en sa faveur auprès du Conseil général du Lot.

Les Membres de la commission.

Accident

Les courses de Gramat ont été marquées par un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences. Une voiture chargée de voyageurs et faisant le trajet de la gare de Gramat au champ de courses s'est renversée dans un pré. Beaucoup de voyageurs ont été fortement contusionnés dans leur chute. Parmi eux, M. Larrive aîné, négociant, est tombé si malheureusement qu'il s'est fait une large blessure à la tête. Une abondante hémorragie s'est déclarée immédiatement et l'a inondé de sang en quelques minutes.

Salviac

La gendarmerie de Salviac a été avisée que le nommé Jean Cazou, cultivateur à Déga-gnac, avait disparu de son domicile depuis le 20 août. Le matin de ce jour, il avait quitté sa femme — avec laquelle il vivait en bonne intelligence — lui disant qu'il allait voter.

Cazou jout de l'estime de tous. On croit à un suicide.

Saint-Céré

Mme Bourget, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, vient de subir avec succès les épreuves du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, partie des lettres.

Les vendanges

Les vendanges sont partout commencées.

Au Médoc et en Gironde on avait craint un moment de perdre un tiers de la récolte, par suite des chaleurs torrides que nous venons d'éprouver ; ces prévisions ne se sont heureusement pas justifiées, et ce qui semble l'indiquer c'est la hausse subite des tonneaux.

A Montauban, beaucoup de grappes sont brûlées par le soleil.

La pluie tombe depuis Mardi et ne fera qu'augmenter encore le rendement du raisin, dont la cueillette n'est pas encore effectuée d'une façon générale. Les vigneron affirment que l'année sera exceptionnelle et comme qualité et comme quantité.

Rocamadour

GRANDE RETRAITE DE SEPTEMBRE

La grande retraite qui a lieu chaque année pendant l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge s'ouvrira le jeudi 7 septembre, à 5 heures du soir.

Monseigneur l'Evêque de Cahors en présidera les exercices.

Mgr Petit, évêque du Puy, nous honorera de sa présence le 9 et le 10, samedi et dimanche. Cette retraite sera prêchée par le T. R. P. Juttau, prieur des Dominicains de Dijon.

La Compagnie d'Orléans fait une remise de 40 0/0 aux pèlerins de Roc-Amadour,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BORDEAUX

Billets Aller et Retour à Prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de la ville de Bordeaux avec toutes les gares et stations de son réseau, délivrera à partir du 1^{er} Août 1893, à la gare de Bordeaux des billets aller et retour pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres jusqu'à 700 kilomètres. Au-dessus de 700 kilomètres, cette durée est de huit jours.

Exceptionnellement, la durée de validité des billets d'aller et retour qui seront délivrés de Bordeaux aux gares ci-après et vice-versa, est fixée ainsi qu'il suit, non compris les jours de départ et d'arrivée :

Poitiers et stations au delà vers Châtelleraut, 3 jours.

Châtelleraut et stations au delà vers Château-Loir, 4 jours.

Château-Loir et stations au delà vers Le Mans (inclus), 5 jours.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour férié, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si ce délai expire un dimanche suivi d'un jour férié, ou un jour férié suivi d'un dimanche, ce délai sera augmenté de 48 heures.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, AIGNE, SORIASIS, PRURIGO, TIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES & ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 20	5 7	midi 32	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 14	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 14	8 11
	départ. 7 53	7 30	5 58	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 25	8 24
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 8 15	—	—	2 45	8 44
	départ. 8 25	—	—	3 »	8 58
Nozac.....	arrivée. 8 39	8 »	6 26	3 10	9 8
	départ. 8 49	—	—	3 22	9 20
GOURDON.....	arrivée. 9 1	—	—	3 33	9 31
	départ. 9 12	—	—	3 45	9 43
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 9 23	—	—	3 54	9 52
	départ. 9 32	—	—	4 5	10 3 soir
Dégagnac.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 20	7 30
	départ. 9 58	8 47	7 12	4 31	7 42
CAHORS.....	arrivée. 10 8	—	—	4 47	8 9
	départ. 10 22	—	—	4 56	8 45
Sept-Ponts.....	arrivée. 10 29	—	—	5 31	9 28
	départ. 11 2	9 31	7 54	6 11	—
Cieureac.....	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 25	—
	départ. 11 h. 49 midi 2	10 23	8 26	7 55	—
Lalbenque.....	arrivée. midi 39	11 10s.	9 14	—	—
	départ. 1 h 32	—	—	—	—
CAUSSADE.....	arrivée. —	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée. —	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. —	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	5 ^h 50	—	9 ^h 25	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40	7 15
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Cauzade.....	arrivée. 3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
	départ. —	5 38	—	—	midi 13	8 54
Lalbenque.....	arrivée. —	5 46	—	—	midi 21	9 2
	départ. —	5 58	—	—	midi 33	9 14
Cieureac.....	arrivée. —	6 6	8 46	—	midi 41	9 22
	départ. 4 32	6 30	8 54	6 5	—	9 30
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 45	—	6 20	—	9 44
	départ. —	6 59	—	6 33	—	9 57
Espère.....	arrivée. —	7 14	—	6 48	—	10 11
	départ. —	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. —	7 33	—	7 6	—	10 29
	départ. —	7 49	9 42	7 23	—	10 43
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	7 58	—	7 32	—	10 52
	départ. —	8 7	—	7 42	—	11 1
Dégagnac.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
Saint-Clair.....	arrivée. —	8 25	10 6	8 2	—	11 19
	départ. —	8 31	10 9	8 9	—	11 25
GOURDON.....	arrivée. —	9 37	10 53	9 17m.	—	midi 27
	départ. —	—	11 3	—	—	midi 55
Nozac.....	arrivée. —	—	10 21m	—	—	11 38
	départ. —	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. —	—	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée. —	—	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée. —	—	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée. —	—	—	—	—	—
	départ. —	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée. —	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus. Poste. Omnibus	
CAHORS. — D.	6 h 40	12 h 50
Mercuès.....	6 54	1 4
Arrêt Douille	6 58	6 31
Parnac.....	7 5	1 15
Luzoch.....	7 11	1 22
Gastelfrac.....	7 24	1 35
Arrêt Prayzac	7 27	7 »
Puy-l'Evêque.....	7 36	1 46
Duravel.....	7 43	4 54
Soturac-Touzac	7 51	2 3
Fumel.....	8 »	2 13
LIBOS. — A.	8 6	2 19
BORDEAUX.....	8 51	8 11m
PARIS. — Ar.	11 36	4 37

De LIBOS à CAHORS

	Poste. Omnibus. Omnibus	
PARIS. — D.	7 h 50s.	11 h 10
BORDEAUX.....	» »	6 10
LIBOS. — D.	8 29	3 30
Fumel.....	8 53	3 57
Soturac-Touzac	8 45	3 49
Duravel.....	8 52	3 58
Puy-l'Evêque.....	8 59	4 7
Arrêt Prayzac	9 6	4 9
Gastelfrac.....	9 11	4 23
Luzoch.....	9 22	4 36
Parnac.....	9 31	4 46
Arrêt Douille	9 36	4 50
Mercuès.....	9 41	4 57
CAHORS. — A.	9 53	5 15

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus. Omnibus. Omnibus	
CAHORS. — D.	7 h 45	12 h 20
Cabessut, halte	7 54	1 38
Arcambal.....	8 4	1 49
Vers.....	8 12	1 58
Saint-Géry.....	8 20	2 6
Conduché.....	8 32	2 19
St-Cirq, halte.	8 38	2 26
St-Martin-Lab.	8 48	2 36
Calvignac, hal.	8 55	2 44
Cajarc.....	9 8	2 57
Monbrun, hal.	9 18	3 8
Toulzac.....	9 27	3 18
Lamadoleine.	9 40	3 31
CAPDENAC. A.	9 52	3 44

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus] Omnibus. [Omnibus]	
CAPDENAC. D.	7 47	11 h 10
Lamadoleine.	7 59	11 22
Toulzac.....	8 10	11 34
Monbrun, hal.	8 18	11 43
Cajarc.....	8 30	11 55
Calvignac, hal.	8 40	12 6
St-Martin-Lab.	8 49	12 14
St-Cirq, halte.	8 57	12 23
Conduché.....	9 3	12 30
Saint-Géry.....	9 18	12 45
Vers.....	9 23	12 51
Arcambal.....	9 31	1 0
Cabessut, halte.	9 44	1 11
CAHORS. — A.	9 49	1 19

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures en couleurs les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes. Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf. Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints en tous genres Encadrement

Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.